

Delémont et Cornaux au coude à coude pour décrocher le bioéthanol

Alcosuisse invite les deux communes à visiter

un site de production basé en Allemagne

Karim Theurillat

Delémont ou Cornaux? On ne sait toujours pas où Alcosuisse, le centre de profit de la Régie fédérale des alcools, va décider d'implanter son unité de production de bioéthanol.

Outre l'impact en termes d'image, le site retenu bénéficiera des retombées de l'investissement de 80 millions de francs prévu par Alcosuisse pour la construction de son usine. D'où l'intérêt que suscite la décision, initialement annoncée pour l'automne et désormais repoussée à la fin de l'année. Le sort du troisième site en lice, celui de Luterbach (SO) a d'ores et déjà été réglé. Alcosuisse a décidé d'y implanter sa deuxième unité de production, à l'horizon 2010-2012. En revanche, à en croire Pierre Schaller, directeur d'Alcosuisse, rien n'est encore joué entre Delémont et Cornaux.

Des avantages particuliers à chacun des deux sites

Pierre Schaller souligne que tant le site neuchâtelois que celui de la capitale jurassienne ont chacun leurs avantages respectifs. A Cornaux, la proximité immédiate avec la raffinerie de Cressier, à Delémont la présence des entrepôts de la régie fédérale des alcools. A quoi s'ajoutent les capacités ferroviaires

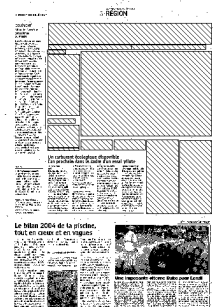
plus importantes à Delémont en comparaison avec Cornaux, où le chemin de fer est déjà saturé par le trafic induit par la raffinerie. A Neuchâtel la décision est attendue avec d'autant plus d'intérêt que le canton, propriétaire du terrain retenu par la régie fédérale, entendait initialement y construire un établissement pénitentiaire. Un projet gelé dans l'attente d'une décision d'Alcosuisse. Pressé de questions, Pierre Schaller lâche qu'Alcosuisse a bien un autre terrain en vue dans les environs de Cornaux. Mais il se récrie aussitôt lorsqu'on suggère qu'on pourrait voir là un avantage en faveur de l'option neuchâteloise. Et de répéter que la décision finale dépendra des résultats de l'étude d'impact. Du côté des autorités neuchâteloises, Bernard Woeffray, chef du service de l'aménagement du territoire, confirme qu'«il n'est pas impossible de réaliser à la fois le pénitencier et l'usine d'Alcosuisse à Cornaux», puisque des alternatives existent pour l'un comme pour l'autre.

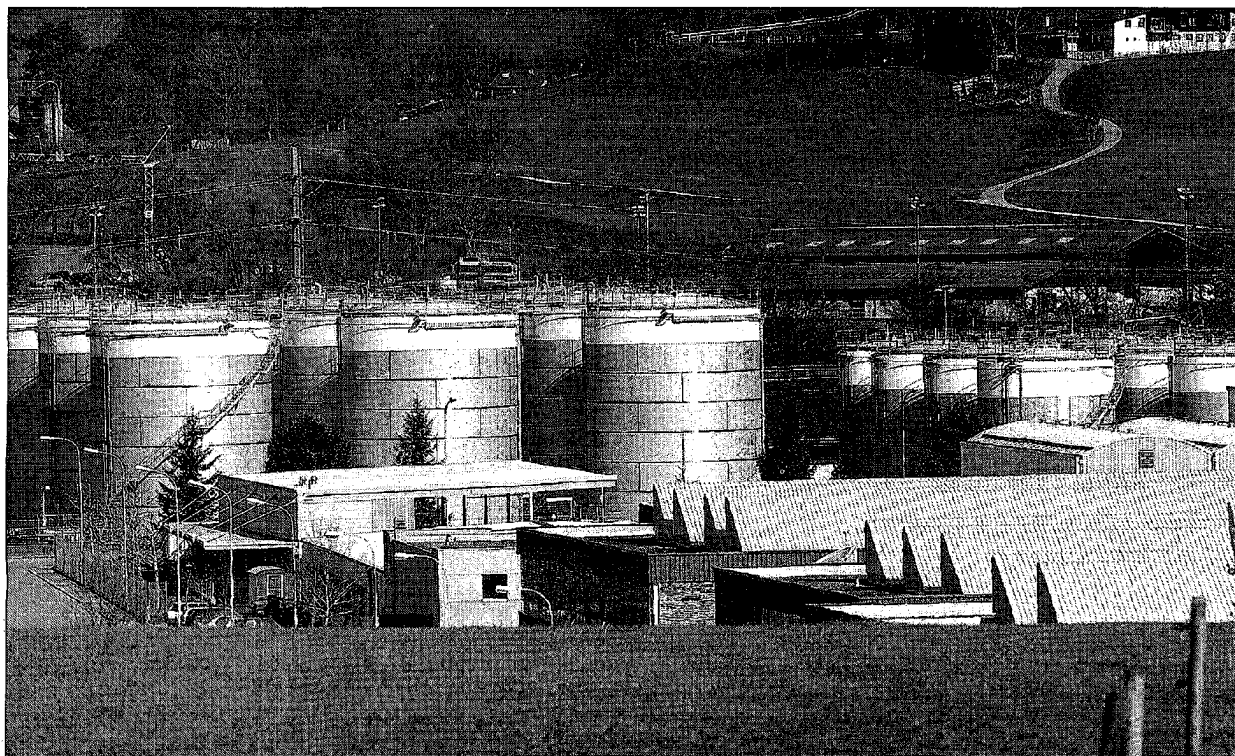
Solutions pour la maîtrise des émanations olfactives

Pour l'heure, la régie fédérale s'emploie à faire toucher du doigt les conséquences d'une implantation d'un site de production de bioéthanol aux responsables des

communes concernées. A cet effet, une délégation doit se rendre d'ici une quinzaine de jours à Zörbig en Allemagne fédérale, pour y visiter une installation de ce type. Le site visité a été retenu en fonction des similitudes qu'il présente avec ceux de Delémont ou Cornaux, notamment en raison de la présence de quartiers d'habitation à proximité de l'usine. Les responsables d'Alcosuisse pourront en particulier présenter les solutions qui peuvent être mises en œuvre pour parvenir à maîtriser le problème des émanations olfactives.

Côté jurassien, la délégation se composera, outre du conseiller communal Gilles Froidevaux (en charge du dossier pour Delémont), de Jean Fernex, responsable de la coordination des études d'impacts et des projets spéciaux pour l'Office de l'environnement et de la protection de la nature (Oepn). Le canton de Neuchâtel envoie pour sa part un représentant du Département du développement économique.





Le site d'Alcosuisse à Delémont pourrait bientôt accueillir une unité de production de bioéthanol. La Régie fédérale des alcools ne fera pas connaître sa décision avant la fin de l'année.

ARCHIVES STÉPHANE GERBER

Un carburant écologique disponible l'an prochain dans le cadre d'un essai pilote

Un carburant vert

■ Le bioéthanol développé par Alcosuisse à partir de matières premières végétales peut être mélangé à hauteur de 5% à de l'essence E5. Ce carburant, utilisable sans modification des moteurs de voitures, contribuerait à réaliser les objectifs de la Confédération en matière de réduction des émissions de CO₂, conformément à ce que prévoit le Protocole de Kyoto. Alcosuisse envisage de produire

suffisamment de bioéthanol pour couvrir 20% de la consommation suisse de carburant. Les tests menés à Delémont, Vevey et Schachen (LU) se sont révélés concluants. Des questions restent à régler sur le plan logistique.

Loi en consultation

■ L'essence E5, disponible dès l'an prochain dans le cadre d'un projet pilote, bénéficiera d'une détaxe de 73,1 centimes par litre. Le Département fédéral des finances a pris cette décision afin de le

rendre concurrentiel avec l'essence traditionnelle. Alcosuisse espère que ce soutien se confirme dans la nouvelle loi sur l'imposition des huiles minérales actuellement en consultation. Le projet de législation prévoit de détaxer à 100% le bioéthanol (produit en Suisse ou importé) ainsi que l'introduction d'une taxe sur le CO₂ (jusqu'à 50 centimes par litre d'essence) ou du centime climatique (solution prônée par l'Union pétrolière).

Environnement et développement durable

■ La question du prix du futur «carburant vert» est cruciale pour Pierre Schaller. Le directeur d'Alcosuisse se montre particulièrement attentif à la liste des carburants qui pourront bénéficier de la détaxe et souhaite la voir restreinte à des produits qui contribuent à la sauvegarde de l'environnement ainsi qu'au développement durable. «Sans quoi, affirme-t-il, ce n'est vraiment pas la peine de lancer notre projet.» (kat)

5f[i g'F YZ%+) &&% %